



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 75928

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des aînés sur la question des tarifs pratiqués dans les maisons de retraite hébergeant les personnes âgées dépendantes et les difficultés qu'ont les familles pour en assurer le financement. Plusieurs textes législatifs depuis 2007 ont permis d'aménager ces tarifs afin de réduire la part restant à la charge des pensionnaires. Malgré ces mesures, les sommes dont les descendants doivent s'acquitter restent élevées. En effet, ces derniers sont souvent dans l'obligation de vendre des biens afin que leur parent puisse continuer à demeurer dans ces maisons. Nous sommes confrontés à un réel problème qui, avec la population vieillissante, ne cessera de s'accroître si nous n'intervenons pas à temps. Aussi, la création d'un observatoire des prix des maisons de retraite, tel que recommandé par la Cour des comptes, permettrait de mieux suivre l'évolution des tarifs. Elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement en la matière et savoir si une diminution des tarifs de ces établissements est envisagée.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75928

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Aînés

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3791

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)